



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179570

VALABLE JUSQU'AU

15/09/2026

ÉDITÉ LE

30/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2019B484

Siret : 850 657 529 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4602577

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10451907104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10451907104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : CRAMPE

9 RUE BELLE VUE
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Téléphone : 06 25 55 77 08

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : maryline.frauli@crampe-sas.fr

Responsabilité légale :

CRAMPE ALEXIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/04/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2025
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2025
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	03/02/2025
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	22/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.